

JUIN 2020

PLAN DE RELANCE DES RÉPUBLICAINS

Reconstruire
une économie compétitive,
souveraine, juste et durable

les **IR**
Républicains

WWW.REPUBLICAINS.FR

Au 1er trimestre 2020, la France a connu la pire récession de tous les pays européens selon Eurostat. Avec un PIB en baisse de 5,8% en un trimestre, notre pays est encore plus frappé que l'Espagne (- 5,2%) ou l'Italie (- 4,7%). La France doit faire face à cette gigantesque crise sanitaire, économique et sociale alors que sa situation était déjà singulièrement fragilisée. En 2019, la France affichait le pire déficit public de la zone euro (pour la première fois de son histoire), un niveau historique d'endettement (100 % du PIB), le record européen des prélèvements obligatoires (48 % du PIB), le pire déficit commercial d'Europe et la 25e croissance sur 28 pays de l'Union européenne.

Nous déplorons que le gouvernement se contente d'annoncer une myriade de plans de relance sectoriels (plan de soutien à Air France annoncé le 24 avril, plan de soutien à la culture annoncé le 6 mai, plan de soutien au tourisme annoncé le 14 mai, plan de soutien à l'aéronautique annoncé avant le 1er juillet...) sans se donner une stratégie claire pour relancer notre économie, réindustrialiser notre pays et garantir notre autonomie stratégique.

La crise inédite que nous traversons nous impose d'aller vite pour sauver les emplois mais aussi de voir loin pour remettre en selle notre économie. Le plan de relance que nous proposons est d'une ampleur inédite : il représente 10% du PIB.

La situation appelle des mesures exceptionnelles à la fois sur le court terme et le moyen terme :

-  • **une phase de relance à court terme** car la priorité absolue doit être de relancer notre économie : agir sur l'offre pour empêcher les faillites d'entreprises et sauver les emplois ; agir sur la demande en soutenant les populations fragiles ;
-  • **une stratégie à moyen et long terme** avec des propositions de réformes structurantes pour renforcer la compétitivité de notre économie, réindustrialiser notre pays, regagner notre souveraineté stratégique, introduire plus de justice dans le partage de la valeur ajoutée et viser une croissance durable.

Notre plan de relance a cinq objectifs :

- 1** Sauver nos entreprises et nos emplois 4
- 2** Restaurer notre souveraineté stratégique 7
- 3** Bâtir une économie plus juste 9
- 4** Construire une économie durable 11
- 5** L'accès à une alimentation de qualité pour tous : un défi pour les Français les plus fragiles 13

1 - Sauver nos entreprises et nos emplois

La France détient le record européen de l'imposition des entreprises selon la Banque mondiale : le résultat commercial des entreprises françaises est imposé en moyenne à hauteur de 60% (20 points de plus que la moyenne européenne). Et la France est le pays de l'OCDE où la quantité de travail par habitant est la plus faible (moyenne de 630 heures par habitant et par an contre 722 en Allemagne), ce qui provient d'un taux de chômage particulièrement élevé, d'un âge d'entrée sur le marché du travail tardif, d'un âge de départ à la retraite précoce et de durées de travail hebdomadaire et annuel plus faibles que chez nos voisins.

Dans ce contexte, il faut se tenir à une **règle d'or simple** : **zéro impôt supplémentaire, zéro contrainte supplémentaire**. Nous devons tout faire pour **libérer nos entreprises et pour libérer le travail**.



- **Une année blanche fiscale et sociale pour les TPE et PME**, notamment le petit commerce, l'hôtellerie-restauration ou l'artisanat dont le chiffre d'affaires a été particulièrement affecté. Devant l'ampleur du choc économique, il ne suffit pas de reporter les charges sociales et fiscales, il faut purement et simplement les annuler pour que nos petites entreprises évitent la faillite et reconstituent leurs marges. La destruction brutale de milliers d'entreprises et d'emplois représente une perte de richesses, d'emplois et de savoir-faire considérable qu'il faut par tous les moyens éviter.



- **Transformer progressivement le chômage partiel en allègement de charges**. La couverture du chômage partiel doit être progressivement réduite, pour alléger puissamment, pendant quelques mois, les charges sociales employeur : ce dispositif « turbo » permettrait le retour du maximum de chômeurs partiels au travail.



- **Supprimer immédiatement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).** Les multiples prélèvements qui frappent nos entreprises avant même qu'elles n'aient encaissé le premier euro de bénéfice, sont un boulet aux pieds de notre industrie. Ils sont aujourd'hui six fois supérieurs à ceux de l'Allemagne (3,6% du PIB contre 0,5%) et deux fois supérieurs à la moyenne de la zone euro (1,6%). C'est un handicap massif pour la France, qui plombe notre production industrielle en agissant comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations. Il faut donc supprimer immédiatement la C3S et non sur plusieurs années comme le prévoit le projet du gouvernement.



- **Soutenir le secteur de l'hôtellerie-restauration en réduisant la TVA.** L'ensemble de la restauration qui représente près d'un million d'emplois devra à nouveau passer au taux réduit de TVA, en passant de 10% à 5,5%. Dans le contexte de fragilisation sans précédent de nos hôtels, bars et restaurants, il est plus que jamais nécessaire de revenir au taux antérieur.



- **Permettre, par la négociation au niveau de l'entreprise, d'augmenter le temps de travail et d'augmenter ainsi les salaires.** L'augmentation du temps de travail sera négociée dans les entreprises sur une base annuelle pour permettre plus de souplesse. Aujourd'hui, les charges patronales restent dues par les employeurs sur les heures supplémentaires, ainsi que la CSG et la CRDS pour les salariés. Il faut rétablir la défiscalisation et la désocialisation totales des heures supplémentaires. Cette mesure devra s'appliquer également dans le secteur public, notamment dans les hôpitaux.

Il faut éviter que toute une génération ne soit sacrifiée **en prenant des mesures incitatives spécifiques pour l'emploi des jeunes**. 700 000 jeunes terminant cette année leur formation initiale risquent de se trouver sans emploi en raison de l'augmentation des défaillances d'entreprises et du gel des embauches. C'est pourquoi nous proposons :



- **Un dispositif tremplin pour tous les jeunes qui terminent leurs études et entrent sur le marché du travail :** les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État (sur le modèle de prise en charge du travail partiel) ; mesure suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise avec un engagement d'un contrat en CDI. Il s'agit là d'un outil volontariste pour éviter une génération sacrifiée.



- **Inciter les entreprises à ouvrir leurs propres écoles de formation** avec des aides d'État dédiées et versées directement aux entreprises. Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi et donc le pouvoir d'achat des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).



- **Zéro charge pour les entreprises qui prennent des apprentis.** L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7% des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15%) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.



- **Prime à la casse et à la conversion pour l'automobile au niveau européen :** la vente de véhicules s'étant quasiment arrêtée, donner un « coup de pouce » aux Français, ainsi qu'aux entreprises (flottes d'entreprises) et aux loueurs pour moderniser le parc automobile français. Reprendre la mesure déjà mise en œuvre en 2008 en la maximisant. Il en va de la vie de nos champions industriels, mais également de leur cortège de sous-traitants et des services associés. C'est également une occasion de rendre le parc automobile français plus efficient énergétiquement et plus propre.

2 - Restaurer notre souveraineté stratégique



- **Créer un fonds souverain français**, établissement public ad hoc qui gèrera jusqu'à 300 milliards d'euros. L'épargne des Français est considérable mais ne profite pas assez aux investissements stratégiques et aux entreprises françaises : quelque 39 % de l'ensemble des actions cotées françaises sont détenues par des non-résidents. Ce nouveau fonds souverain, qui englobera notamment la BPI et les participations de l'État aujourd'hui gérées par l'APE, soutiendra en priorité les secteurs stratégiques. Il pourrait également **prendre massivement des participations passives dans les petites entreprises et ainsi injecter directement des fonds propres dans des milliers de TPE, PME et ETI**. Il pourrait agir également comme fonds de restructuration destiné à remettre une entreprise à niveau avant de la proposer ensuite sur le marché.



- **Libérer et réorienter l'épargne**. La quantité d'épargne est très importante en France, d'autant plus avec l'effet du confinement : + 55 milliards d'euros d'épargne selon l'OFCE. Il faut transformer l'épargne en consommation et en investissement, lever les barrières fiscales et légales au déblocage de certains véhicules d'épargne : assurance-vie, épargne salariale, etc., réorienter les dispositifs fiscaux avantageux sur l'investissement risqué à long terme dans les entreprises, par exemple avec des réductions d'impôts sur le revenu (IR PME), etc.



- **Le Parlement devra définir, à échéance quinquennale, quatre ou cinq grands secteurs stratégiques** (défense, santé, transition énergétique, alimentation, industries de pointe...). Le fonds souverain veillera à prendre des participations en priorité dans ces secteurs stratégiques dont les investissements seront accompagnés par **un nouveau plan d'investissements d'avenir (PIA)**, notamment pour soutenir la recherche et l'innovation. Toutes les entreprises considérées comme stratégiques devront par ailleurs être protégées par **un strict contrôle des investissements étrangers** (dont le Parlement devra vérifier l'effectivité), inspiré du CFIUS américain. Le sauvetage par des aides publiques de grands fleurons nationaux (comme Air France) devra être conditionné à une prise de participation par le nouveau fonds souverain.



- **Créer un crédit d'impôt relocalisation pour les entreprises qui relocalisent leur production.** Il est indispensable d'identifier, secteur par secteur, les filières et les chaînes de valeur sur lesquelles doivent porter les efforts de relocalisation. L'État doit définir les activités stratégiques pour lesquelles une production nationale est indispensable : notre dépendance à la Chine pour l'accès aux médicaments est une illustration criante de la nécessité de retrouver notre indépendance stratégique (80% des substances actives des médicaments sont fabriquées en dehors de l'Union européenne). Les collectivités territoriales doivent avoir un rôle clé pour définir des stratégies locales de réindustrialisation et de relocalisation.



- **Instaurer la préférence locale dans la commande publique pour qu'elle bénéficie en priorité aux producteurs locaux et nationaux,** notamment des collectivités locales qui doivent être des acteurs de premier plan de la relance économique (elles représentent 70 % de l'investissement public). Une réforme du droit européen est indispensable pour mettre en œuvre un Buy European Act et autoriser la préférence locale dans la commande publique. Mais avant même d'obtenir cette révision du droit européen, on doit d'ores et déjà utiliser le critère de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour favoriser les producteurs locaux. Il faut également engager d'urgence **un assouplissement radical du Code des marchés publics** : la commande publique locale sera un élément clé pour soutenir notre tissu économique, notamment le secteur du BTP.



- Pour ce qui concerne **les investissements directs étrangers, aligner le niveau de protection minimal** sur celui de nos voisins allemands (autorisation à partir de 10% de participation et non 25% comme le prévoit le décret qui entre en vigueur le 1er juillet 2020).

3 - Bâtir une économie plus juste



- **Porter un « tournant de la participation », en faisant de la participation et de l'intéressement une ambition nationale pour tous les salariés et toutes les entreprises de France.** L'objectif doit être d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de sortir de la logique à court terme des primes.

Ce plan inédit comprend plusieurs mesures :

- o **organiser dès septembre un « Grenelle » national de la participation** qui permettra de définir un cadre et un calendrier national pour que soient engagées, d'ici la fin de l'année et dans toutes les entreprises de notre pays des négociations dirigeants d'entreprises/salariés. Le Grenelle national devra permettre de refonder la formule de calcul actuelle de la participation qui date de 1967 et s'avère illisible et obsolète ;
- o **assurer un choc de défiscalisation massif et généralisé de la participation / intéressement pour les salariés qui en bénéficieront et les entreprises qui les verseront.** Nous proposons de supprimer le forfait social (contribution patronale de 20%) pour toutes les entreprises afin de les inciter fortement à verser une part de leurs bénéfices à leurs salariés sous forme d'intéressement ou de participation et défiscaliser intégralement les sommes reçues par le salarié, sur le modèle de la défiscalisation des heures supplémentaires portée par notre famille politique (défiscalisation complète des versements mensuels jusqu'à 3 fois le smic) ;
- o **prévoir une incitation fiscale** (crédit d'impôt sur les sociétés) pour les entreprises qui atteignent l'objectif de 10% de la rémunération de chacun de leurs salariés en participation ou en intéressement. Notre ambition est de faire de la participation une part significative de l'évolution durable des salaires.

o **ouvrir également ces mesures au secteur public, par un développement de la rémunération à l'engagement.** Nos hospitaliers dont la mobilisation a été totale durant la crise, pourrait ainsi bénéficier d'une évolution durable de leur rémunération par ce type d'intéressement nouveau. En associant ainsi public et privé, nous voulons toucher la plus grande partie de nos concitoyens et ne plus voir se limiter la participation à quelques salariés ou entreprises dans notre pays.

o **engager une réflexion profonde sur le déploiement de la participation au sein des entreprises de la « nouvelle économie ».** Les starts-up et cette forme de développement d'entreprises doivent entrer dans le champ modernisé de la participation. C'est ce qui donnera à la participation un nouveau souffle.



- **Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)** qui représente jusqu'à 10% du PIB en renforçant sa solvabilité et en valorisant les gisements d'emploi qu'elle représente, notamment dans le secteur des services à la personne. Pour financer le développement de l'ESS, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) propose la création d'un fonds d'amorçage abondé par l'État, l'Unédic et les régions. Ce soutien financier prévu sur trois ans serait dégressif. Le fonds prendrait en charge le coût de l'emploi de la personne dans une entreprise de l'ESS à hauteur de 75% du SMIC la première année, puis 50% la deuxième et 25% la dernière. A l'issue des trois années, le salarié serait engagé en CDI par la structure.



- **Engager une politique de grande ampleur pour lutter contre la fraude et les gaspillages** (15 à 45 milliards par an de fraudes aux allocations sociales selon la commission d'enquête parlementaire). Nous voulons par ailleurs promouvoir une « **société de pleine activité** » : tout bénéficiaire du RSA doit être actif au sein d'une association, d'une collectivité...

4 - Construire une économie durable

Notre économie doit être fondée sur les trois piliers du développement durable : la viabilité économique, le progrès social et la transition écologique.

Il est indispensable de saisir l'occasion de ce plan de relance pour accélérer la transition énergétique de la France. La priorité doit être la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans pénaliser les Français. Cet objectif est pris en compte par l'ensemble de nos propositions. C'est notamment pourquoi nous défendons la préférence locale dans la commande publique (y compris la restauration collective) ainsi qu'un régime fiscal incitatif pour les circuits-courts (voir infra). Il est également nécessaire de prioriser et réorienter les investissements dans les différentes énergies en fonction du meilleur rapport coût-efficacité et de taxer les produits importés de pays qui ne respectent pas nos normes environnementales.



- **Lancer un grand plan de rénovation énergétique** pour améliorer l'isolation des bâtiments, décarboner les systèmes de chauffage et relancer le secteur du bâtiment. Plutôt que d'investir des centaines de milliards d'euros dans les énergies intermittentes qui ne diminuent pas d'1 % les émissions de gaz à effet de serre, l'État pourrait financer le remplacement de l'ensemble des chauffages au fioul et au gaz par des pompes à chaleur plus écologiques, ce qui réduirait de 20% nos émissions de gaz à effet de serre. Cela suppose de réviser la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Il faut investir massivement dans l'isolation thermique : **l'énergie la plus propre est celle que nous ne consommons pas**. Nous devons combiner l'objectif de relance économique (notamment du BTP) avec la transition énergétique. Ce plan aura aussi une forte dimension sociale en permettant de lutter contre la précarité énergétique. Il sera accompagné de mesures fiscales incitatives :
 - o les travaux de rénovation énergétiques doivent passer au taux super-réduit de TVA (2,1%) ;
 - o afin de relancer le secteur du BTP, l'ensemble des travaux de construction et de rénovation doivent passer au taux réduit de TVA de 5,5%.



- **Nous doter d'une barrière écologique aux frontières européennes.** Il est indispensable de faire de la taxation carbone aux frontières de l'Union européenne une priorité absolue des négociations en cours sur le plan de relance européen. Il ne saurait y avoir de Green New Deal sans mise à contribution des produits importés de pays qui ne respectent pas nos standards environnementaux. Il est injuste et absurde de surtaxer un automobiliste obligé de faire quelques dizaines de kilomètres pour aller travailler et de ne pas taxer des produits importés de l'autre bout du monde. Par ailleurs, dès lors que nous nous sommes fixés pour règle de ne pas augmenter d'un centime l'imposition des ménages et des entreprises françaises (déjà si lourdement prélevés), il est indispensable de trouver des ressources financières pour financer les plans de relance français et européen. La taxe carbone aux frontières ne doit plus être un serpent de mer, mais une condition de la contribution de la France au plan de relance européen.

5 - L'accès à une alimentation de qualité pour tous : un défi pour les Français les plus fragiles



- **Réduire la TVA sur 1000 produits alimentaires de première nécessité.** Le taux de TVA sur ces produits prioritairement locaux et de haute valeur nutritionnelle passera ainsi du taux réduit de TVA de 5,5% au taux super-réduit de 2,1%. Le prix payé aux producteurs et proposé aux consommateurs sera sécurisé sur ce panel de produits.



- **Réduire la TVA sur la vente directe des produits des agriculteurs** afin de développer les circuits courts. La vente directe de produits agricoles locaux augmentera le revenu des agriculteurs français et permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure pourrait également être ouverte à l'artisanat. Cela répond à la fois à l'urgence écologique et à l'impératif économique de soutenir nos producteurs.



- **100% de produits français dans la restauration collective (administrations, établissements scolaires, hôpitaux...).** Cet objectif ambitieux, atteignable en cinq ans, suppose une révision du droit européen relatif aux marchés publics. Outre l'incitation aux circuits-courts par une baisse de fiscalité, il est indispensable de se fixer un objectif clair : la restauration collective publique doit bénéficier à nos agriculteurs. Elle représente quelque 8 milliards d'euros d'achats alimentaires par an. Le gouvernement a fixé dans la loi un objectif de 50% de produits labellisés dont 20% de bio, sans tenir compte de l'origine des produits. L'écologie impose pourtant de consommer d'abord local. Cela permettra de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'offrir notamment à nos enfants une alimentation de qualité, des produits frais, des produits de saison, des produits locaux.



les
Républicains

Reconstruire une économie compétitive,
souveraine, juste et durable.